



Breaking News



Chers collègues,

30/03/21

Après plusieurs mois de discussions, nous sommes parvenus à un accord que nous avons signé sur le dispositif APLD / Activité Partielle de Longue Durée.

La compagnie s'engage, en échange de la diminution de l'activité des salariés, à conserver les emplois de tout le personnel en contrat à durée indéterminée Français et à maintenir les compétences de chacun.

Cet accord APLD sera en vigueur à compter du 1er Mai 2021 sauf à ce que les conditions actuelles de l'activité partielle classique soient toujours plus avantageuses pour l'employeur (sans changement pour la rémunération des CA et PU).

Il relèvera de la responsabilité du CSE de suivre de près l'évolution de la situation, s'assurer de la bonne marche du dispositif et de donner son avis, par vote, sur sa reconduction chaque semestre.

La direction nous a enfin proposé une réunion NAO / Négociation Annuelle Obligatoire prévue le 22 mars prochain.

Nous aurons l'occasion lors de cette réunion de traiter des sujets qui vous tiennent à cœur comme les primes PU / GI, les vacances, les arrêts maladie et les congés maternité...

En attendant nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Prenez soin de vous,

viphilippart.snpnc@gmail.com

L'équipe SNPNC Volotea

SNPNC
5 RUE DE LA HAYE - BAT LE DOME 1er ETAGE
CS 18939 TREMBLAY EN FRANCE
95732 ROISSY CDG CEDEX
Tel : 01.49.19.58.18
secretariat@snpnc.org

j'adhère au snpnc
[snpnc.org /adhérer](https://snpnc.org/adhérer)

Munissez vous d'un RIB pour
une adhésion immédiate.